

Année académique 2018 - 2019

Catégorie Pédagogique

Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation mathématiques

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE		
Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : peda.braine@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT		
Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : peda.leuze@helha.be
HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL		
Tél : +32 (0) 71 43 82 11	Fax : +32 (0) 71 47 28 19	Mail : peda.loverval@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 39 Maîtrise orale et écrite de la langue française 2.2			
Code	PEGM2B39MA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<u>HELHa Braine-le-Comte</u> Adrien MOGENET (adrien.mogenet@helha.be) <u>HELHa Leuze-en-Hainaut</u> Isabelle HENRY (isabelle.henry@helha.be) <u>HELHa Loverval</u> Nathalie DASSONVILLE (nathalie.dassonville@helha.be) Hélène LEFEVRE (helene.lefevre@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Amener l'étudiant à diagnostiquer et à développer de façon autonome ses compétences de maîtrise de la langue française en vue d'accroître ses chances de réussite des études supérieures et de préparer au mieux sa future insertion socioprofessionnelle.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Communiquer de manière adéquate dans la langue d'enseignement dans les divers contextes liés à la profession**

- 1.1 Maîtriser la langue orale et écrite, tant du point de vue normatif que discursif
- 1.2 Utiliser la complémentarité du langage verbal et du non verbal
- 1.3 Adapter ses interventions orales et/ou écrites aux différentes situations

Acquis d'apprentissage visés

- Au terme de l'UE, l'étudiant sera capable de rédiger un texte avec ou sans outils de référence, comportant le niveau attendu de graphies correctes.
- Au terme de l'UE, l'étudiant sera capable de s'exprimer à l'écrit et/ou à l'oral, de manière correcte, compréhensible, organisée, cohérente et adaptée à la situation de communication.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

PEGM2B39MAA Maîtrise orale et écrite de la langue française

30 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEGM2B39MAA Maîtrise orale et écrite de la langue française

20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Année académique 2018-2019

Catégorie Pédagogique

Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation mathématiques

HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL

Tél : +32 (0) 71 43 82 11

Fax : +32 (0) 71 47 28 19

Mail : peda.loverval@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Maîtrise orale et écrite de la langue française 2			
Code	13_PEGM2B39MAA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Nathalie DASSONVILLE (nathalie.dassonville@helha.be) Hélène LEFEVRE (helene.lefevre@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Amener l'étudiant à diagnostiquer et à développer de façon autonome ses compétences de maîtrise de la langue française en vue d'accroître ses chances de réussite des études supérieures et de préparer au mieux sa future insertion socioprofessionnelle.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

I. Au terme de l'U.E., l'étudiant sera capable de rédiger un texte avec ou sans outils de référence.

II. Au terme de l'U.E., l'étudiant sera capable de s'exprimer de manière compréhensible, organisée, cohérente et adaptée à la situation de communication.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Modules de Madame Lefèvre:

Le CV, la lettre de motivation, la lettre aux parents, le courriel.

Modules de Madame Dassonville :

l'entretien d'embauche, la réunion des parents, le discours face à une assemblée, la présentation orale du TFE.

Démarches d'apprentissage

Modules de Madame Lefèvre:

Les conseils techniques liés à la rédaction du CV, de la lettre de motivation, de la lettre aux parents et du courriel sont abordés à partir de l'analyse d'exemples. Les étudiants ont ensuite à rédiger chacune de ces productions.

Modules de Madame Dassonville :

les feed-back personnalisés permettront à chaque étudiant d'évoluer à son rythme.

Dispositifs d'aide à la réussite

Module de Madame Lefèvre:

Les conseils techniques liés à la rédaction du CV, de la lettre de motivation et de la lettre aux parents sont abordés à partir de l'analyse d'exemples. Les grilles d'évaluation sont distribuées en début de cours. Les étudiants ont ensuite à rédiger chacune de ces productions. Les CV et lettres de motivation peuvent être remis deux fois.

Modules de Madame Dassonville : les feed-back personnalisés permettront à chaque étudiant d'évoluer à son rythme.

Ouvrages de référence

Néant

Supports

Documents dactylographiés, notes personnelles de l'étudiant, présentations PowerPoint disponibles sur Moodle.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Module de Madame Lefèvre

La note de l'activité d'apprentissage est attribuée suite à diverses productions:

- un CV,
- une lettre de motivation,
- un courriel,
- une lettre aux parents.

Un CV (/20) et une lettre de motivation (/20) sont produits durant le quadrimestre. Ils font l'objet d'une première évaluation certificative. Les étudiants sont libres d'améliorer ces travaux et de remettre la version modifiée et l'ancienne version le jour de l'examen de juin. La meilleure cote sera conservée.

Pour l'examen de juin, les étudiants devront constituer un courriel (/20) et rédiger une lettre destinée aux parents (/20) avec outils.

Modules de Madame Dassonville:

La partie orale fera l'objet d'un examen oral en session en juin.

Evaluation de l'UE

L'étudiant sera évalué pendant le quadrimestre selon les modalités données au cours et lors d'examens en juin. La cote finale correspondra à l'addition de la moyenne pondérée des deux professeurs concernés par l'UE, à raison de 50% de la cote pour Madame Lefèvre (examen et travaux) et de 50% de la cote pour Madame Dassonville (examen).

Une épreuve est complète si toutes les évaluations (exemple: travail écrit, examen oral et/ou examen écrit de chacun des évaluateurs) hors travail journalier (TJ) sont présentées.

L'indication " PP " ou "PR", en cas de signature pour une partie, apparaîtra à l'AA et remontrera à l'UE si l'épreuve est incomplète.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Trv + Exe + Exo	100	Trv + Exe + Exo	100

Trv = Travaux, Exe = Examen écrit, Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Pour la seconde session, l'étudiant doit représenter uniquement les productions pour lesquelles il a obtenu moins de 50%.

La répartition reste identique à la 1re session.

Conformément au REE, dans le cas où l'absence d'un étudiant à un examen organisé durant la session de janvier ou de juin est couverte par un certificat médical ou est reconnue comme légitime par l'enseignant concerné et la direction, cet examen sera représenté durant la session suivante (respectivement juin et septembre) à une date fixée conjointement par l'enseignant et la responsable des horaires. Par contre, toute absence à la session de septembre, couverte par un certificat médical ou pour un motif légitime apprécié par la direction, donnera lieu à un nouvel examen organisé, en fonction des possibilités, dans la même session à la date fixée par l'enseignant et la responsable des horaires.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).